

Éditorial

Henri Morel

Président de la FIM



Le Pacte productif vise l'augmentation de la production en France et instaure un climat favorable aux affaires, où les entreprises peuvent prospérer. Tant mieux ! La FIM est convaincue que l'appareil productif français peut générer davantage de valeur économique, sociale et environnementale. Mais certains freins à sa compétitivité doivent être levés, sans cout supplémentaire.

L'action de la FIM permet aux entreprises de la mécanique de développer leurs activités. À travers elle, les mécaniciens parlent d'une seule voix dans les échanges avec les pouvoirs publics et les parlementaires.

Les responsables politiques attendent des propositions pour assurer la prospérité du pays en renforçant l'industrie. À partir d'orientations stratégiques fournies par le gouvernement, la FIM a identifié 8 axes prioritaires. Elle a privilégié les propositions peu ou pas coûteuses, et faciles à mettre en œuvre. Elles concernent notamment l'allègement des charges, le renforcement de la compétitivité des entreprises ou encore la simplification de la réglementation et des démarches administratives. La FIM suggère également de réfléchir à la façon de s'adapter aux nouveaux business models, de favoriser la formation et la montée en compétences, de s'inscrire dans l'économie circulaire et de faciliter l'échange et les passerelles

« Les responsables politiques attendent des propositions pour assurer la prospérité du pays en renforçant l'industrie. »

en faveur de la recherche. Enfin, toutes ces propositions doivent être complétées par un accompagnement.

Ce document est le fruit d'un travail collectif entre la FIM, les syndicats de la fédération et les entreprises adhérentes. L'implication de tous a permis d'aboutir à des propositions concrètes et réalistes, qui ne nécessitent pas d'investissements supplémentaires.

Les 8 axes prioritaires et les propositions de la FIM

SOMMAIRE

N°1	Alléger les charges des usines	5
N°2	Renforcer la compétitivité et aider au développement du business des entreprises françaises	5
N°3	Simplifier la réglementation, les démarches administratives et les programmes d'aides	6
N°4	S'adapter aux nouveaux business models	7
N°5	Favoriser la formation et la montée en compétences	7
N°6	S'inscrire dans l'économie circulaire pour des entreprises à impact positif	8
N°7	Faciliter l'échange, la collaboration et les passerelles en faveur de la recherche	9
N°8	Accompagner et financer les entreprises dans leur développement	9

Alléger les charges des usines

Les impôts de production représentent à eux seuls 3,3 % du PIB français de 2018, contre 1,6 % en moyenne dans le reste de l'Europe. Ils représentent en moyenne 4,5 % de la valeur ajoutée des entreprises mécaniciennes selon le calculateur Taxes de Production de la FIM. La fiscalité de production doit être repensée pour renforcer la compétitivité et la modernité de l'outil productif français, tout en s'inscrivant dans la trajectoire des finances publiques.

LES PRINCIPALES PROPOSITIONS DE LA FIM :

CENTRER LES TAXES SUR LA BASE DES RÉSULTATS DES ENTREPRISES

Nous préconisons de maintenir le taux de l'IS et de réduire les taxes de production à due proportion.

TAXER LES BIENS SUR LEUR VALEUR ÉCONOMIQUE

Les biens des entreprises sont actuellement imposés sur la base de leur valeur d'achat, sans tenir compte de leur dépréciation irréversible causée notamment par leur amortissement, leur usage et leur durée d'utilisation dans le temps. La base taxable doit tenir compte de ces paramètres d'utilisation du bien par l'entreprise.

PERMETTRE L'AMORTISSEMENT FISCAL DU « GOODWILL »

Lors d'une acquisition d'entreprise, un écart peut apparaître entre le prix d'acquisition et la juste valeur de la société acquise. Si cet écart est positif, on parle de « goodwill ». Ce risque pour l'acquéreur est amortissable dans de nombreux pays. Sa mise en place en France faciliterait la transmission d'entreprise et renforcerait la compétitivité du tissu français de PME.

Renforcer la compétitivité et aider au développement du business des entreprises françaises

Une industrie compétitive renforce la croissance de l'économie et l'attractivité d'un pays. Elle favorise les investissements et crée mécaniquement de l'emploi.

LES PRINCIPALES PROPOSITIONS DE LA FIM :

ASSURER UNE SURVEILLANCE EFFECTIVE DU MARCHÉ

Et ce, pour que les produits importés répondent aux exigences européennes. Cela éviterait toute distorsion de concurrence avec les produits intérieurs.

ENCOURAGER LA PRÉFÉRENCE D'ACHAT NATIONAL POUR L'ADMINISTRATION ET LES SERVICES PUBLICS

L'objectif est de cibler en priorité les produits respectant les critères sociaux et environnementaux.

OBTENIR UNE FILIÈRE « MACHINES ET SYSTÈMES INDUSTRIELS INTELLIGENTS » AU SEIN DU CNI

Il faut également la rendre transversale aux 18 filières existantes. Une démarche initiée par le Symop, syndicat membre de la FIM, avec le soutien de la Fédération dont l'objectif est d'être inscrite au pacte Productif 2025.

Les deux dernières propositions ne requièrent aucune ligne budgétaire de l'Etat.

Simplifier la réglementation, les démarches administratives et les programmes d'aides

La France souffre de procédures administratives trop lourdes, notamment celles liées aux implantations d'entreprises industrielles. A cela s'ajoute un maillage d'aides régionales trop complexe. Initié par la loi PACTE, un travail sur la simplification administrative est en cours. Elle cible l'identification des pistes d'accélération et de simplification des procédures pour les usines qui s'implantent sur notre territoire, dans le respect des exigences sociétales et environnementales.

LES PRINCIPALES PROPOSITIONS DE LA FIM :

SUPPRIMER LES IRRITANTS ADMINISTRATIFS

Ont été identifiés en priorité : la complexité et l'instabilité fiscale, la longueur des délais d'instruction ou autorisations, la surréglementation, qui freinent les investissements.

HARMONISER LES INTERPRÉTATIONS DES TEXTES ENTRE DREAL

Sont notamment concernés la réglementation ICPE et les seuils Seveso. S'il est légitime que les enjeux locaux soient pris en compte, l'hétérogénéité d'interprétation des textes donne souvent lieu à des demandes non prévues par la réglementation.

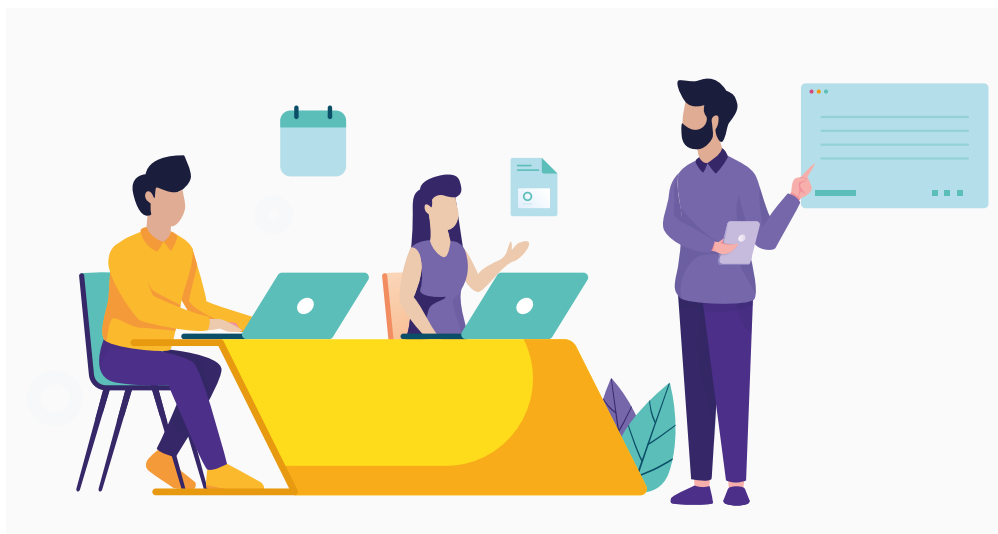
AVERTIR EN TOUTE TRANSPARENCE DES MODIFICATIONS DES PLANS LOCAUX D'URBANISME

Une proposition particulièrement importante pour les questions de déclassement des zones sur lesquelles sont installés des sites industriels. Il est nécessaire de prévenir les industriels propriétaires dans un délai raisonnable.

SIMPLIFIER LE PAYSAGE DES SOUTIENS À L'INNOVATION

La multiplicité actuelle des programmes et la complexité de ciblage en fonction du besoin peuvent rebuter les entrepreneurs. Favoriser la mise en place de guichets uniques régionaux en faciliterait l'accès aux PME.

Les propositions de cet axe prioritaire relèvent principalement de la réorganisation de structures et l'accès à une information commune fiable. Elles ne génèrent pas de surcoût pour l'Etat.



S'adapter aux nouveaux business models

La tendance en faveur de l'économie d'usage s'accroît, les industriels clients privilégiant la location longue durée à l'achat. Ainsi, les équipements restent la propriété du fournisseur fabricant qui en est le propriétaire mais non l'utilisateur. Il faut adapter la fiscalité en conséquence.

LES PRINCIPALES PROPOSITIONS DE LA FIM :

DÉVELOPPER DES ASSIETTES DE TAXATION ADAPTÉES À L'ÉCONOMIE D'USAGE

Prendre en compte les nouveaux business modèles.
Réattribuer certaines taxes à l'utilisateur des machines et non à leur propriétaire.

PRENDRE EN COMPTE LES PARTICULARITÉS DU MODÈLE ÉCONOMIQUE DU NUMÉRIQUE

Le passage de l'achat de licences logicielles vers des abonnements SAAS soulève les problèmes de prise en compte dans le CIR et le suramortissement numérique.

La modification de l'attribution des taxes aux utilisateurs au lieu des propriétaires génère des ressources identiques pour la puissance publique.

Favoriser la formation et la montée en compétences

La France connaît un paradoxe entre un pourcentage de chômage élevé et des difficultés de recrutement dans les secteurs industriel et artisanal. Dans les industries mécaniques, 50 000 emplois sont à pourvoir chaque année. La réforme de la formation professionnelle et la signature d'engagements de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) sont une première avancée.

LES PRINCIPALES PROPOSITIONS DE LA FIM :

CRÉER DES CERTIFICATIONS/VALIDATIONS OFFICIELLES POUR LES TRÈS NOMBREUX MOOCS, EN PARTICULIER DANS LE DOMAINE DU NUMÉRIQUE

Les formations en ligne (MOOC) se développent de façon exponentielle. Pour permettre de construire un CV fiable pour l'employeur, la mise en place de ces validations/certifications des étudiants sur ces plateformes digitales est nécessaire.

NE PAS LIMITER LES FORMATIONS AUX ASPECTS TECHNIQUES

Si l'innovation technologique constitue le dénominateur commun de la plupart des innovations, il est indispensable d'intégrer dans les formations professionnelles les aspects commerciaux, marketing, organisationnels, etc.

Élargir les compétences des salariés de l'industrie aurait un impact positif sur l'agilité des entreprises sans surcoût pour l'Etat.



AXE PRIORITAIRE N°6

S'inscrire dans l'économie circulaire pour des entreprises à impact positif

Le Gouvernement français a publié le 23 avril 2018 une feuille de route pour l'économie circulaire (FREC) qui décline les grands axes de la transition à opérer. Les filières industrielles, et donc les industries mécaniques, s'inscrivent dans cette dynamique.

LES PRINCIPALES PROPOSITIONS DE LA FIM :

AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES PRODUITS

En s'appuyant sur la recherche et le développement pour réduire la consommation d'énergie.

DÉVELOPPER DES FILIÈRES DE PRODUCTION D'ÉNERGIE PERMANENTE ET DÉCARBONÉE

Les investissements très orientés vers l'éolien doivent se tourner aussi vers le solaire photovoltaïque.

Sa pénétration ne pourra s'amplifier qu'en réduisant son prix d'achat.

Soutenir également la filière nucléaire.

CRÉER UN DISPOSITIF DE PRÊT À LONG TERME (AU MOINS 10 ANS) ET À TAUX ZÉRO

Certains bâtiments de production ont été conçus à une époque où peu d'exigences environnementales existaient. Afin de respecter les nouvelles exigences et régler cette dette environnementale, les entreprises doivent financer de coûteux travaux de mise aux normes, dépollution, nettoyage, reconstruction, etc. Une trésorerie dont ne disposent pas toujours des TPE et PME. C'est pourquoi la FIM propose de développer ce financement via un prêt à taux zéro, assurant aussi de conserver les entreprises sur le territoire.

Des propositions concrètes en faveur de l'environnement : à coûts réduits au travers de prêts, voire lucratives si la France se développe dans les secteurs de l'énergie décarbonée.

Faciliter l'échange, la collaboration et les passerelles entre les différents acteurs économiques

Le futur des entreprises passe par des produits et services à forte valeur ajoutée. Seul un continuum entre découvertes scientifiques et innovation permettra aux industriels français d'être leaders sur les segments de marchés majeurs de demain et maintenir des emplois industriels sur le territoire.

LES PRINCIPALES PROPOSITIONS DE LA FIM :

FACILITER L'INNOVATION PAR LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIES VERS LES PME

La phase d'industrialisation est critique dans les projets d'innovation et conditionne souvent leur réussite. Pour éviter de démultiplier les dispositifs, il faut renforcer les CTI qui sont un facteur clé de succès car connus des ETI/PMI. Les CTI simplifient leur accès à des compétences académiques et techniques dans tous les domaines technologiques et permettent une activité de recherche partenariale et mutualisée.

Toutes ces propositions relèvent du soutien des structures actuelles, telles que les CTI. Les coûts pour l'Etat sont peu ou pas impactants.

PROMOUVOIR LA PARTICIPATION DES ENTREPRISES AUX TRAVAUX DE NORMALISATION

En inscrivant les innovations dans les normes volontaires ISO et EN, les entreprises qui les maîtrisent confortent leur avantage concurrentiel.

FACILITER LES PASSERELLES ENTRE LE MONDE ACADÉMIQUE ET L'INDUSTRIE, NOTAMMENT POUR LES CHERCHEURS

L'ambition est d'améliorer leurs connaissances des problématiques industrielles, notamment sur le plan économique.

Accompagner et financer les entreprises dans leur développement

Le Gouvernement encourage l'émergence d'innovations de rupture. Le fonds pour l'innovation dans l'industrie (FII) a pour objectif de financer les « Grands défis » arrêtés par le Conseil de l'innovation, en ciblant des domaines clés comme l'intelligence artificielle, la mobilité, la santé ou la sécurité. En complément, pour affirmer la volonté française de leadership sur de nouveaux marchés, l'Etat doit être en mesure de soutenir les entreprises dans des secteurs jugés stratégiques.

LES PRINCIPALES PROPOSITIONS DE LA FIM :

NE PAS RÉSERVER LES FINANCEMENTS DE L'INNOVATION AUX START-UPS

Les start-ups sont peu répandues dans les industries matures comme la mécanique.

INTÉGRER TOUT LE CYCLE DE VIE DES PRODUITS DANS LES FINANCEMENTS DE L'INNOVATION

Le financement doit notamment intégrer les services, les présentations sur le marché et auprès des clients, le marketing.

Les propositions de la FIM ne comprennent pas la création de financements supplémentaires, mais alerte sur l'importance de ne pas soutenir uniquement les start-ups, peu représentatives des industries traditionnelles.

La Fédération des Industries Mécaniques (FIM)

est en charge des intérêts économiques et techniques de 23 professions, regroupées en quatre grands domaines d'activité :

PIÈCES MÉCANIQUES

issues d'opération de fonderie, forge, usinage, formage, décolletage, traitement de surface, etc.

COMPOSANTS ET SOUS-ENSEMBLES

intégrés dans les produits des clients

ÉQUIPEMENTS

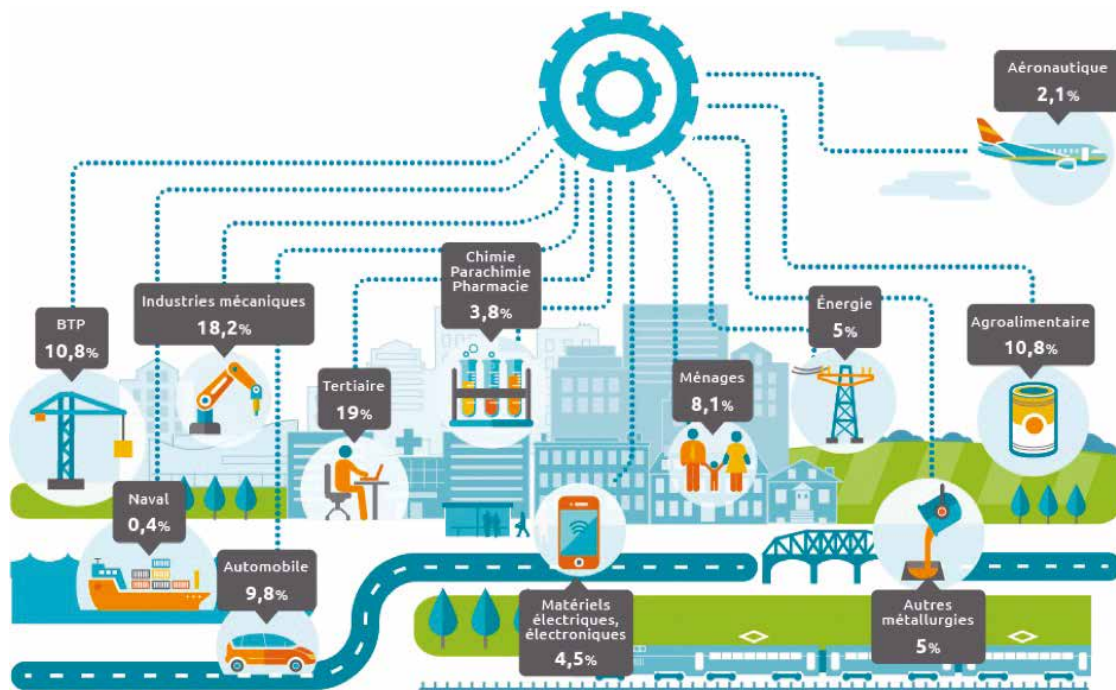
de production (machines, robots, etc.) et équipements mécaniques (pour la santé, l'agriculture, les TP, le bâtiment, la restauration, la lutte contre l'incendie, la mesure, la photonique)

PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION

(arts de la table, outillage, etc.)

Les industries mécaniques enregistrent en 2018 un chiffre d'affaires de 132,2 milliards d'euros (6ème place mondiale), dont 40 % à l'export. Ce secteur représente en France environ 11 000 entreprises de plus de dix salariés et un effectif global de l'ordre de 615 000 salariés.

La FIM est enregistrée au Registre de Transparence de l'UE (ID 428581813783-89).



✉ CS 30080 - 92038 La Défense Cedex

📍 39-41, rue Louis Blanc - 92400 Courbevoie

☎ +33 (0)1 47 17 60 27

www.fim.net